

La rectrice de la région académique Grand Est
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz
Chancelière des universités

à

Mesdames les inspectrices,
Messieurs les inspecteurs de l'Education Nationale
chargés des circonscriptions du 1^{er} degré

Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs
des écoles élémentaires et primaires

Nancy, le 31 août 2017

Division du second degré et
de l'organisation scolaire
2 DOS III
Affaire suivie par

Sonia LANGOUET

Téléphone

03.83.93.56.21

Fax

03.83.93.56.55

Mél

sonia.langouet

@ac-nancy-metz.fr

4, Rue d'Auxonne

CS 74222

54042 Nancy cedex

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00

et de 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique

standard

03.83.93.56.00

jusqu'à 17 h30

Objet : Enseignement des langues vivantes à l'école - année scolaire 2017/2018

Pour rappel, l'enseignement d'une langue vivante est obligatoire dès le CP, ce qui implique d'aller au-delà des rituels quotidiens et de programmer des séances structurées. Dans cet esprit, la [lettre de rentrée de septembre 2016](#) ainsi que son annexe 1 restent toujours d'actualité.

Au terme de cinq années d'enseignement, l'ensemble des élèves devrait avoir atteint le niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Quant au niveau A2 il peut être atteint par un grand nombre d'élèves dans plusieurs activités langagières.

Comme pour toutes les disciplines, l'enseignement ne saurait se concevoir sans évaluation. Ainsi, dans l'optique d'une évaluation positive et néanmoins rigoureuse, il conviendra de mettre en place au CM2 un positionnement des élèves fondé sur des observables dans chacune des cinq activités langagières. Ce positionnement sera utile pour renseigner le Livret Scolaire Unique. Vous trouverez une banque de supports et de situations à la rubrique « langues et compétences » du [site interlangue](#). Des animations pédagogiques sont proposées cette année dans les circonscriptions pour accompagner les enseignants qui le souhaitent à réaliser ce positionnement.

Cette pratique pédagogique doit permettre une mise en évidence du niveau de compétence déjà acquis en langue vivante afin de garantir la continuité des apprentissages et la prise en compte de la diversité des profils. Les informations obtenues lors des temps réservés au positionnement auront alors toute leur place dans le conseil école collège.

.../...

.../...

Pour valoriser l'enseignement des langues vivantes étrangères, vous trouverez toutes ressources utiles sur le [site langues vivantes départemental](#). N'hésitez pas à consulter le site, il est enrichi régulièrement (voir Annexe 1)

Les principes d'organisation de l'enseignement des langues vivantes sont maintenus :

- enseignement assuré prioritairement par l'enseignant de la classe ou par un autre enseignant de l'école (échange de services), priorité aux classes de cours moyen pour les maîtres nommés sur poste fléché,
- si nécessaire, recours exceptionnel à un enseignant du second degré (après les vacances d'automne).
- interventions d'appui (et non d'enseignement) en classe de la part d'assistants étrangers,
- interventions par le biais de visioconférences.

Afin d'organiser les modalités pratiques de l'enseignement des langues vivantes, l'enquête départementale à renseigner en ligne est reconduite pour cette rentrée 2017. Le site dédié sera ouvert entre le 25 septembre et le 9 octobre 2017, dates impératives.

Vous trouverez en annexe 2 l'ensemble des instructions correspondantes.

Je vous remercie pour votre implication dans ce dispositif d'enseignement des langues vivantes dont l'efficacité, grâce à tous, se renforce chaque année.

Pour la Rectrice,
Pour le Directeur académique des services
de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle
et par délégation
Le Secrétaire Général

signé

François NOEL

ANNEXE 1

RESSOURCES POUR ENSEIGNER LES LANGUES – DSDEN 54

Sur le [site départemental LV 54](#), vous trouverez des documents et des liens vous permettant de vous informer sur les points suivants :

ACCUEIL

- Actualités et calendrier des manifestations liés aux langues vivantes étrangères
- Liens vers d'autres sites (Goethe Institut, site Interlangue Nancy-Metz, CIEP, British Council, English for school, Deutsch für Schulen...)

ORIENTATIONS OFFICIELLES

- Textes officiels et cadrages départementaux

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

- Ressources Eduscol : repères de progressivités pour les Cycles 2 et 3 ainsi que les déclinaisons culturelles (anglais, allemand, italien)
- Jeux traditionnels (anglais et bientôt allemand)
- Consignes pour la classe (anglais, allemand)
- Exploitations d'albums (anglais, allemand)
- Eveil à la diversité linguistique en maternelle
- Analyse de manuels du CP au CM2 (anglais)

ASSISTANTS

- Séquences pédagogiques et trames conversationnelles utilisables pour les séances de visioconférences avec assistants

FORMATION

- Informations concernant le dispositif Erasmus + (recommandations et aide à la constitution du dossier)
- Quelques pistes pour se former en langue

EVALUER LES ÉLÈVES

- Supports et situations pour le positionnement des élèves en fin de CM2 (anglais, allemand, italien)
- Des repères pour favoriser la continuité des apprentissages au C3

ANNEXE 2

ORGANISATION ET ENQUÊTE LANGUES

Vous pourrez accéder à l'enquête en ligne, **du 25 septembre au 9 octobre 2017** (dates impératives), en vous connectant à l'interface directeurs, rubrique « Pilotage pédagogique » :

<http://www1.ac-nancy-metz.fr/dsden54/directeurs/>

Suivre le lien : enquête « organisation des langues vivantes »

Apparaissent les informations suivantes :

- effectifs de rentrée des classes élémentaires
- liste des enseignants de l'école, avec mention éventuelle de la compétence en langue (en cas d'erreur ou d'omission, contacter les services de la circonscription et le signaler dans les commentaires).

Mode d'emploi :

- langues enseignées dans l'école : cocher la ou les cases puis valider changement
- gestion des groupes :
 - cliquer sur l'icône « ajouter un groupe »
 - renseigner toutes les rubriques
 - valider la création du groupe
 - procéder de la même façon pour tous les groupes

Il est possible de modifier un groupe créé. Pour supprimer un groupe, cliquer sur modifier puis supprimer.

Il est possible d'ajouter des commentaires pour informer de toute situation particulière concernant les compétences des enseignants, l'organisation choisie, les besoins particuliers de l'école ou les projets spécifiques (collaboration avec le collègue notamment).

Les écoles bénéficiant de l'appui d'un assistant étranger, en classe ou par visioconférence, en ont été informées. S'adresser au conseiller pédagogique chargé du dossier langues pour toute question particulière.

Rappel :

- l'enseignement des langues est assuré prioritairement par l'enseignant de la classe ou par échange de service au sein de l'école conformément aux directives nationales,
- la prise en charge des élèves se fait le plus souvent sur la base de la classe, mais il est possible d'envisager la constitution de groupes différenciés avec décroisement ou dédoublement temporaire,
- les enseignants nommés sur poste fléché interviennent prioritairement en cours moyen,
- hors échange de service, l'enseignant de la classe est toujours responsable et présent.